

Loi électorale du Canada

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je tiens à bien préciser, surtout parce que le ministre d'État (M. Cafik) en a parlé dans son discours d'ouverture, que le comité composé de représentants de tous les partis n'a pas manifesté le désir de garder le secret et de respecter l'anonymat des contributions. Notre parti ne le veut certainement pas. Je suis certain que le Nouveau parti démocratique ou le parti Crédit Social n'y tiennent pas non plus. Il s'agit simplement d'un désir du cabinet libéral qui a modifié la recommandation du comité pour des raisons mesquines d'ordre politique qui lui sont propres.

Lorsque la Chambre a examiné le projet de loi initial, les députés ont décidé d'opter pour l'ouverture. Nous voulons faire la lumière sur le processus politique. Nous ne voulons pas de contributions anonymes et de comptabilité douteuse. C'est pourquoi nous avons adopté les modifications concernant les dépenses d'élections. Nous constatons aujourd'hui que le gouvernement du Canada, le parti libéral, saisit la première occasion pour faire le mystère autour de toute cette question et pour rétablir le système des contributions qui se font sous la table, ce qui incite le public à douter du processus politique. Cela constitue une violation inadmissible des principes de la loi électorale du Canada, principes proposés il y a quelques années et adoptés par les députés de tous les partis.

Il y a manifestement des raisons de douter des motifs qui ont poussé le gouvernement du Canada, le parti libéral, à proposer cette modification. C'est parce qu'il cherche de nouvelles façons d'acheter les prochaines élections nationales.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je tiens à revenir sur trois points. Premièrement, et c'est l'essentiel, le parti progressiste conservateur croit que notre régime politique doit être ouvert. Nous voulons que les Canadiens sachent ce que font les politiciens et les partis politiques. Nous ne voulons pas que cela reste secret. C'est pourquoi nous avons appuyé au départ la loi sur les dépenses d'élections. C'est pourquoi nous sommes si choqués par cette tentative en vue de dissimuler certaines choses et d'en revenir au système des donateurs anonymes qui viennent en douce déposer leur argent dans des petits sacs bruns, dans l'espoir d'obtenir par la suite Dieu seul sait quelle reconnaissance de la part du parti. Voilà le premier principe. Nous voulons un système ouvert. Le parti au pouvoir n'est pas du même avis.

Deuxièmement, la proposition d'indexation qui coûterait au trésor public canadien 11 millions de dollars. Aux yeux des députés de notre parti comme des membres du comité regroupant des députés de tous les partis, cette proposition est inacceptable. Enfin, notre parti juge également inacceptable qu'on autorise des contributions anonymes aux partis politiques canadiens.

● (1552)

Je tiens à dire très clairement au ministre de l'autre côté que cela constitue pour nous une question de principe. Nous prenons très au sérieux le fait que, depuis plusieurs années, les Canadiens se montrent de plus en plus méfiants à l'égard de la politique. Ils sont prêts à croire les pires choses au sujet de nos

[M. Clark.]

partis politiques. La seule façon dont nous puissions leur démontrer qu'il s'agit d'un système ouvert et honnête, c'est de leur permettre de voir au maximum ce qui se passe dans le système politique. C'est dans cet esprit qu'a été présentée la loi sur les dépenses d'élections. Et c'est cet esprit qui est attaqué et détruit par les deux additions que le cabinet a apportées à ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du point soulevé en début de journée par le député de Central Nova qui a signalé un fait assez alarmant, à savoir la présence d'un dispositif d'écoute dans son bureau.

Ma question est la suivante et ce n'est pas la première fois qu'on l'aborde. Il y a quelque temps déjà, le député du Yukon s'était sérieusement demandé si sa ligne n'était pas branchée sur une table d'écoute. Et voilà qu'un autre député respecté nous confirme qu'on a découvert un dispositif d'écoute. Ce qui m'inquiète, monsieur l'Orateur, c'est ce qui pourrait se passer d'ici, disons, les prochaines 24 heures.

Si le dispositif qui a été découvert par le député de Central Nova est effectivement tel qu'il l'a décrit—et aucun de nous n'a de raison d'en douter—ceux qui l'ont placé dans le bureau du député en ont probablement placé d'autres dans les bureaux d'autres députés et au cours des prochaines 24 heures, il est fort probable qu'ils chercheront à les en faire disparaître.

Donc, monsieur l'Orateur, je suggère sérieusement, au nom de tous les députés, que certaines mesures soient prises par l'intermédiaire de vos services pour surveiller les bureaux de tous les députés ou monter la garde—selon le mot qu'on préfère—jusqu'à ce qu'on puisse vérifier le bureau de tous les députés pour voir si des dispositifs d'écoute ont été installés ailleurs. Je ne crois pas qu'on doive prendre cette affaire à la légère.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je tiens à faire remarquer au député d'Oshawa-Whitby que monsieur l'Orateur a déclaré cet après-midi qu'il étudierait la question. Je vais donc transmettre dès maintenant à l'Orateur la suggestion du député.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer, au nom du Nouveau parti démocratique, certaines inquiétudes que suscite dans nos rangs le projet de loi dont la Chambre est saisie, soit les modifications à la loi électorale du Canada. Cette loi a été adoptée quand le gouvernement était minoritaire, soit de 1972 à 1974. Ces modifications s'imposaient depuis longtemps surtout en ce qui concerne le financement des candidats et des partis et la provenance des fonds. Ce n'est pas tout à fait par hasard si cette réforme électorale a été réalisée alors que le Nouveau parti démocratique détenait la balance du pouvoir durant la 29^e législature. Depuis bien longtemps, notre parti avait soutenu avec vigueur qu'une réforme électorale s'imposait si on voulait redonner confiance au peuple dans nos méthodes démocratiques et électorales.